

# POLITIQUE TARIFAIRE

## A - REMISES

Conformément aux dispositions relatives aux tarifs réglementés des Notaires ([décret n° 2016-230](#), [arrêté du 26 février 2016](#), [arrêté du 27 février 2018](#)), nous indiquons à la suite le montant des remises sur les émoluments à percevoir par notre office notarial.

Ces remises restent valables jusqu'à décision modificative. Le montant de la remise s'entend de la réduction de l'émolument proportionnel sans pouvoir excéder le montant maximal autorisé par les textes.

### I PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DESTINÉS À FINANCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (ART.A.444-139 C.COM)

Remise appliquée aux actes ayant pour objet des biens ou droits à usage non résidentiel ou résidentiel social.

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0 %
Au-delà de 10.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

### II AUTRES PRÊTS ET FINANCEMENTS (ART A.444-143 DU C.COM)

Remise appliquée aux actes ayant pour objet des biens ou droits à usage non résidentiel ou résidentiel social.

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 40.000.000 €	0 %
Au-delà de 40.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

### III ACTE D'AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE (ART. A.444-136 DU C.COM)

Remise appliquée aux actes ayant pour objet des biens ou droits à usage non résidentiel ou résidentiel social.

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0 %
Au-delà de 10.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

### IV QUITTANCES (ART.A-444-161 DU C.COM)

Remise appliquée aux actes ayant pour objet des biens ou droits à usage non résidentiel ou résidentiel social.

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

### V MAINLEVÉES HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES (ART.444-141 DU C.COM)

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

### VI DONATIONS DONATIONS-PARTAGES (ART.444-67,68 DU C.COM) HORS DISPOSITIF DE LA LOI DUTREIL

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000 €	10 % (taux maximal autorisé)

### VII DONATIONS DONATIONS-PARTAGES (ART.444-67,68 DU C.COM) BÉNÉFICIAIRE DU DISPOSITIF DE LA LOI DUTREIL

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

# POLITIQUE TARIFAIRE

## B- HONORAIRES & ACTES NON TARIFÉS

Les prestations pour des actes qui ne figurent pas dans le tableau 5 du [décret du 26 février 2016](#) donnent lieu à une rémunération librement convenue entre le notaire et le client. On parle d'honoraires ([Article R444-16 du code de commerce](#) créé par l'[article 2 du Décret du 28 février 2016](#)). Exemples : vente de fonds de commerce, baux commerciaux, actes de société, consultation juridique.

I. RÉDACTION D'ACTES	
	Coût € ttc
Acte de Dépôt	60
Promesse honoraires	180
Promesse provisions frais & débours	320
Procuration SSP (hors déplacement)	50
PV délibération société	60
Certification signature	30
Testament (tarif mini et sur devis)	180
Clause bénéficiaire simple	180
Clause bénéficiaire démembrée	600
Certificats coutume	480
Rédaction statuts	1500
Mise à jour, modifications statutaires	Sur devis
Cession droits sociaux	Sur devis
Suivi juridique	Sur devis
Bail commercial	Sur devis
Cession de fonds	Sur devis
Cession droit au bail	Sur devis
Convention de prestations	Sur devis
Convention de trésorerie	Sur devis
Contrat mandat social	Sur devis
Convention intégration fiscale	Sur devis

II. DEMANDES & FORMALITÉS	
	Forfait € ttc
Règlement de copropriété (<10 ans gratuit)	60
Procès-verbal A-G de copropriété	60
Titres (sauf demande à un confrère)	60
Autres copies d'actes (sauf demande à un confrère)	60
Paiement des factures (l'unité)	30
Encaissement des comptes par banque	36
FICOVIE	60
FICOBA	60
Formalités fiscales, déclaration succession partielle contrat assurance vie.	180
Indication de la répartition des liquidités entre héritiers	120
Traitement litiges	Sur devis

III. CONSULTATIONS	
	Coût € ttc
Régime civil	Sur devis
Régime fiscal	Sur devis
Choix loi de la loi successorale	Sur devis
Droit international	Sur devis
Stratégie de renonciation	Sur devis
Cantonnement	Sur devis
Contraintes environnementales	Sur devis
Avis, études	Sur devis
Acquisition	Sur devis
Structuration	Sur devis

IV. TAUX HORAIRES	
	Coût € ttc
Notaire	300
Juriste senior	180
Juriste junior	120